



TERMES DE REFERENCE POUR L'ÉVALUATION EXTERNE FINALE

- Projet SynerGi -

**Renforcer et structurer les OSC de développement et leurs
partenaires pour une meilleure prise en compte de
l'expertise associative (phase 1, 2021-2023)**

Mai 2023

I. CONTEXTE

1. Le Groupe *initiatives*, *Gi*

Le *Gi* est un collectif d'organisations de solidarité internationale qui se situe à la croisée des plateformes techniques, qui assument des fonctions d'échanges, d'études, de capitalisation en vue de renforcer le secteur, d'une part, et des plateformes politiques qui assument des fonctions de mobilisation et de plaidoyer, d'autre part. C'est également le plus important collectif français d'organisations de solidarité internationale (OSI) de développement.

La spécificité du *Gi* dans ces deux fonctions est de produire des références et des analyses multithématiques qui se basent sur les expériences et pratiques de ses membres sur le terrain et qui alimentent son plaidoyer.

Le Groupe *initiatives* c'est actuellement 15 organisations, -dont deux, sont membres provisoires jusqu'à la prochaine Assemblée générale, qui décidera de leur adhésion définitive -, un maillage sur le territoire français (Lille, Lyon, Marseille, Poitiers, Montpellier, Orléans, Bordeaux, Paris) plus de 2 000 experts – dont 75 % sur le terrain - dans 62 pays.

Le Groupe *initiatives* peut s'afficher avec une certaine légitimité dans un positionnement original d'expertise associative pour le développement. Les organisations membres apparaissent très clairement comme des organisations professionnelles reposant sur les compétences de leurs « experts » du Nord et du Sud. Certaines exercent des rôles pouvant être comparés à ceux d'un bureau d'étude associatif, tandis que d'autres se distinguent plutôt par l'attention portée à une population ciblée (par ex. les migrants, les plus démunis) abordée par une démarche particulière (par ex. la gouvernance citoyenne des territoires). D'autres encore combinent dans des proportions diverses fonctions d'expertise, actions de terrain et vie associative. Certaines associations se caractérisent par une articulation très originale entre des structures actives du Nord et du Sud, défrichant, parfois de longue date des formes de partenariat exigeantes et novatrices. Les secteurs d'intervention du collectif couvrent l'agriculture et l'élevage ; le climat et les énergies renouvelable ; l'eau, l'assainissement, les déchets ; la citoyenneté, les droits, le genre et les jeunes ; la microfinance et l'entrepreneuriat ; les villes et le développement urbain ; l'éducation, la formation, l'insertion ; la santé, la protection sociale et la nutrition.

2. Le projet SynerGi, phase 1

Le projet SynerGi s'appuie sur les acquis du programme Traverses III [01/01/2018-31/12/20]. Il s'inscrit dans les dynamiques du collectif et s'adosse aux orientations stratégiques définies dans le *Cadre de Coopération Synergie Gi* revisité [2019-2021].

Par la mise en œuvre de SynerGi, le Groupe *initiatives*, entend :

- *d'une part*, **contribuer au renforcement des compétences collectives du secteur en partageant mieux ses acquis, compétences et positionnements,**
- *d'autre part*, **contribuer avec ses partenaires** (français, européens et des pays de coopération), **à un dialogue renforcé avec les pouvoirs publics en France et à l'international de même qu'avec d'autres parties prenantes** (collectivités, entreprises...).

L'objectif global du projet est de **renforcer les capacités d'adaptation et d'influence des OSC de développement afin que l'expertise associative soit mieux prise en compte par les pouvoirs publics français et européens**. Cela se traduirait concrètement à long terme par :

- Une augmentation de la part de l'APD transitant par les dispositifs d'appui aux initiatives des OSC (passant à 7% de l'APD totale) ;
- Et un accroissement des opportunités et de la qualité de dialogue entre les pouvoirs publics et les OSC.

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU PROJET SYNERGI

Durée	3 ans [2021-2023]
Budget total contractuel	508 577 €
Lieux	<ul style="list-style-type: none"> - En France dans les villes et régions où se trouvent les sièges des organisations membres du Gi. - Dans les pays de coopération des organisations membres du Gi où des groupes géographiques/thématiques/métiers existent ou émergent, et dans les pays où des journées d'études sont organisées.
- Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif Global : Renforcer les capacités d'adaptation et d'influence des OSC de développement et de leurs partenaires afin de faire évoluer l'écosystème de la Solidarité internationale en faveur d'une meilleure prise en compte de l'expertise associative. - Objectif Spécifique 1 : Le Gi se renforce et se structure pour favoriser de manière pragmatique et progressive les mutualisations et les coopérations entre les organisations membres en France comme dans leurs pays de coopération. - Objectif Spécifique 2 : Le Gi est un interlocuteur reconnu dans l'écosystème de la solidarité internationale, en portant la voix d'organisations praticiennes du développement auprès d'instances de réflexion et de décisions au niveau national et au niveau international. - Objectif spécifique 3 : Le Gi contribue à renforcer les acteurs du développement et de la solidarité internationale en France, en Europe et dans les 53 pays de coopération par la production et la diffusion d'analyses, méthodes et outils sur des enjeux d'actualité.
- Bénéficiaires directs	<ul style="list-style-type: none"> - Les 13 organisations membres du Gi, et les futures adhérentes : 160 bénéficiaires directs - Le secteur associatif : 50 OSC (dont plateformes et réseaux multi acteurs) bénéficiaires directes

<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires indirects 	<ul style="list-style-type: none"> - Les 13 organisations membres du Gi et les futures adhérentes : 200 bénéficiaires indirects - Secteur associatif : 250 OSC bénéficiaires indirectes
<ul style="list-style-type: none"> - Résultats attendus 	<ul style="list-style-type: none"> - R.1 : L'animation d'espaces d'échanges et la production d'analyses en France et dans les pays de coopération favorise l'émergence de pôles thématiques et géographiques et consolide ceux déjà existants. - R.2 : A partir des réflexions et positionnements issus de ses journées d'étude et groupes de travail, le Gi déploie pleinement sa stratégie réseau dans le secteur de la solidarité internationale français et l'ouvre aux acteurs et espaces européens et internationaux. - R.3 : Le Gi publie, restitue et diffuse des analyses et réflexions issues de ses journées d'études et de ses groupes de travail auprès des acteurs publics et privés de la solidarité internationale, en France, en Europe et dans les pays de coopération du Gi.
<ul style="list-style-type: none"> - Activités principales 	<ul style="list-style-type: none"> - A1.1. Organisation de journées d'études en France (1) et à l'international (2) - A1.2. Animation de groupes métiers et thématiques - A1.3. Animation de pôles géographiques - A1.4. Structuration d'une prospective commune - A1.5. Renforcement des capacités organisations membres du Gi et de leurs partenaires - A2.1. Participation du Gi aux espaces collectifs de réflexion et de décision des OSC, en France (CSUD, F3E, etc.) et dans des pays de coopération (plateformes nationales) - A2.2. Participation du Gi aux espaces de dialogue politiques et stratégiques avec les pouvoirs publics français - A2.3. Participation du Gi à des espaces de réflexion et de dialogue européens et internationaux - A3.1. Publication des analyses du Gi - A3.2. Restitution des analyses du Gi - A3.3. Structuration et renforcement de la communication du Gi

Prise en compte des approches genre, jeunesse, biodiversité/climat : le projet SynerGi n'a aucune de ces thématiques comme objectif central de changement. Toutefois, ses activités les intègrent de manière transversale. Par exemple :

- Mise en place d'un groupe thématique Genre,

- Participation aux groupes de travail d'autres plateformes (Commission Genre de Coordination SUD, communautés de pratique genre du F3E, Commission jeunesse et solidarité internationale de CSUD),
- Utilisation de l'écriture inclusive dans sa communication
- Mutualisation des déplacements pour les organisations membres qui ont leur siège en dehors de la région parisienne...

II. L'EVALUATION

1. Principes et objectifs

Les principes de la présente évaluation se basent sur ceux énoncés par l'Agence Française de Développement dans la fiche-outils n°5 du Guide méthodologique du dispositif d'appui aux initiatives des OSC (en annexe des TDR). Elle poursuit les objectifs suivants :

D'un point de vue global,

Fournir une analyse des activités menées et de l'atteinte des résultats en lien avec les attendus initiaux mais aussi des leçons apprises de la première phase du projet, afin de les prendre en compte pour l'instruction de la phase suivante.

D'un point de vue spécifique,

- Evaluer les réalisations et les résultats au regard des attendus de la Phase 1 (méthode dite du cadre logique) ;
- Apporter une appréciation globale du projet selon 5 critères du CAD : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, viabilité ;
- Analyser la prise en compte du genre, de la jeunesse, des enjeux de biodiversité et de climat ;
- Identifier les leçons apprises et les recommandations pour améliorer la phase suivante du projet.

Critères d'évaluation

Pertinence du projet :

- Vis-à-vis de la précédente évaluation
- Vis-à-vis de la prospective conduite par le Gi
- Vis-à-vis des évolutions actuelles du contexte de la coopération et des dynamiques au sein du collectif des organisations du Gi (institutionnelles, diplomatiques, sécuritaires, etc.)

Cohérence :

- Interne (articulation des objectifs spécifiques, des résultats et des activités)
- Externe (vis-à-vis des autres interventions des acteurs dans le même contexte, des dynamiques des autres réseaux et collectifs – complémentarité, coordination, chevauchement...)

Efficience :

- Degré de réalisation des activités et des résultats atteints tels que programmés dans le cadre logique du projet ;

- Utilisation et allocation optimales de ressources, et mobilisation de ressources internes

Efficacité et viabilité :

- **Effets du projet sur la place du collectif** dans le paysage de la solidarité internationale, en particulier :
 - La contribution de ses travaux aux réflexions du secteur,
 - Sa capacité d'influence,
 - La valeur ajoutée de l'organisation dans le secteur
- **Effets du projet sur les dynamiques internes** du collectif (apprentissage, synergies, mutualisation) ;
- **Effets sur la capacité du Gi à mobiliser des ressources internes et externes** pour poursuivre les objectifs du réseau.

Thématiques transversales

- Intégration des thématiques Genre et jeunesse dans les actions du Gi
- Intégration des thématiques Climat et biodiversité

2. Organisation de l'évaluation

➤ **Comité de pilotage**

Le Groupe initiatives constituera un comité de pilotage qui représentera le point focal de la du consultant.e. et assurera un rôle de cadrage de l'évaluation, notamment au démarrage de la mission, avec l'évaluateur.rice. L'interlocuteur de DPA-OSC de l'AFD sera également associé à cet échange au démarrage de la mission.

Tous les membres du Gi des sièges des organisations membres et des pôles géographiques (Bassin du Fleuve Sénégal, Cambodge, Haïti, Madagascar,) et leurs partenaires seront impliqués dans cette évaluation de la manière suivante :

- 2 à 3 personnes par organisations membres au siège
- 2 à 3 personnes contacts par pôle géographique
- 1 à 2 personnes à Coordination SUD
- 1 à 2 personnes à l'AFD

➤ **Profil de l'évaluateur·trice**

Outre une expérience en matière d'évaluation, les compétences suivantes sont recherchées :

- Connaissance fine du paysage français de la solidarité internationale ;
- Compétences en matière d'animation et de structuration de réseaux.

L'évaluation peut être conduite par un binôme. Il sera alors demandé de préciser la répartition précise des rôles et des temps et coûts de travail entre les deux expert.es.

➤ **Calendrier (indicatif)**

- Remise des offres : vendredi 30 juin 2023
- Sélection l'évaluateur·trice : Entre le 1^{er} juillet et le 15 juillet 2023

- Recrutement de l'évaluateur·rice : septembre 2023
- Réunion de cadrage avec le comité de pilotage : à définir avec l'évaluateur·trice
- Période de l'évaluation : 15 septembre – 15 décembre 2023
- Entretiens individuels : à définir avec l'évaluateur·trice
- Atelier de restitution et de construction prospective (cadre logique SynerGi- phase II) : 1^{ère} quinzaine de janvier (Date précise à définir et préparer en amont en concertation avec l'évaluateur·trice lors d'une réunion)
- Remise du rapport provisoire : 3^{ème} semaine de décembre
- Remise du rapport final : Au plus tard fin janvier 2024

➤ **Méthodologie**

Il est attendu de l'évaluateur·trice qu'il utilise des méthodes participatives et consulte les parties prenantes du projet pour la collecte et l'analyse des données.

➤ **Livrables attendus**

Un rapport provisoire et un rapport final qui comprendront :

- Un résumé exécutif qui reprendra les points clés et principales conclusions de l'évaluation ;
- Une synthèse des recommandations et des perspectives ;
- Le rapport principal qui reprendra la méthodologie employée, les résultats détaillés de l'évaluation.

3. Modalités de réponse à l'appel d'offres

Sélection du prestataire dans le cadre d'une procédure de consultation restreinte d'au moins 3 prestataires.

➤ **Contenu :**

Les propositions devront détailler leur offre technique (principales références, compréhension de la prestation, démarche, planning, CV) et leur offre financière.

Les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

OFFRE TECHNIQUE	60%
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	30%
Expérience d'évaluation de structures ONG et de projets de solidarité internationale	15%
Bonne connaissance des évolutions du secteur associatif/de la solidarité internationale en France, en Europe et dans le monde	15%
OFFRE FINANCIERE	40%
TOTAL	100%

➤ **Envoi des propositions**

Les offres techniques et financières sont à envoyer, **par mail**, en langue française, **avec en objet la référence : Evaluation SynerGi** à l'adresse suivante : barry@groupe-initiatives.org avec demande d'accusé de réception.

Date limite d'envoi des candidatures : **le vendredi 30/06/2023 à 17H.**

➤ **Liste des documents qui seront mis à la disposition du prestataire**

- Conclusions du projet Traverses III.
- Convention de financement SynerGi et annexes.
- Compte-rendu intermédiaire de la tranche 1 du projet SynerGi.
- AMI 2023

